et le flétan, afin de pouvoir l'envoyer en meilleur état sur les marchés étrangers.

Il a encouragé l'industrie de l'EMPAQUETAGE DU HARENG en faisant venir des experts qui ont enseigné aux pêcheurs le mode d'empaquetage et de préservation moderne.

Il a augmenté la flotte de PROTECTION des pêcheries dont les vaisseaux étaient vieux et surannés, incapables de lutter de vitesse avec les pêcheurs américains.

Il a créé une COMMISSION DES PECHERIES composée d'hommes compétents et chargés d'examiner les questions techniques et pratiques pouvant se rapporter à cette industrie.

Il a institué une COMMISSION DES VOIES FLUVIALES LIMITROPHES dont une des attributions est de délimiter convenablement l'étendue de nos droits de pêche dans les eaux adjacentes aux Etats-Unis.

Il a fait déterminer par les tribunaux les DROITS RESPECTIFS du pouvoir fédéral et provincial quant aux pêcheries.

Il a participé à la négociation d'un TRAITE entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour le réglement de certaines difficultés de pêche existant quant aux eaux limitrophes.

POSTES

Le département des postes est certainement un de ceux dans lesquels se sont accomplies les réformes les plus sensibles et qui touchent le peuple le plus directement.

La première réforme accomplie par le gouvernement Laurier a consisté à changer en un MAGNIFIQUE SURPLUS l'état financier déplorable de ce département sous les conservateurs qui ne réussissaient qu'à accumuler de LAMENTABLES DEFICITS.

Cette première réforme a permis toutes les autres, parmi lesquelles on peut énumérer:

L'augmentation constante du NOMBRE DES BUREAUX de poste dans les anciennes comme dans les nouvelles provinces.

L'augmentation de la DISTRIBUTION A DOMICILE.

La réduction des frais de TRANSMISSION D'ARGENT.

La création des BILLETS POSTAUX.

La réforme du SERVICE AMBULANT.